

Comparaison entre l'Accord des Peuples et l'Accord de Copenhague

Le débat sur le changement climatique se trouve mitigé entre l' « Accord de Copenhague » qui n'a pas pu être imposé par un groupe de pays dirigés par les Etats- Unis à la Conférence de Copenhague qui s'est tenue en décembre 2009, et l' « Accord des Peuples » qui synthétise les conclusions des 17 Groupes de Travail de la Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre Mère, qui s'est tenue à Cochabamba du 20 au 22 avril 2010.

L' « Accord des Peuples » partage une vision complète sur le changement climatique, en incluant le thème des causes structurelles de la crise climatique, la rupture de l'harmonie avec l'Environnement et la nécessité de reconnaître les droits de la Terre Mère pour garantir les droits humains, l'importance de la création d'un Tribunal de Justice Climatique et Environnemental, ainsi que le développement d'une démocratie mondiale pour que les peuples se prononcent sur un sujet qui affecte l'ensemble de l'humanité ainsi que la planète.

D'un autre côté, l' « Accord de Copenhague » représente un retour en arrière par rapport au Protocole de Kyoto en proposant une méthodologie d'engagements volontaires pour les pays industrialisés, qui sont les principaux responsables du changement climatique.

Tableau comparatif

Accord des Peuples	Accord de Copenhague
Limite moyenne annuelle d'augmentation de la température	
Limiter l'augmentation de la température dans le courant du siècle à 1°C afin de réduire les conséquences du changement climatique. Pour cela, il est proposé de revenir à des concentrations de gaz à effet de serre inférieur à 300 ppm.	Limiter l'augmentation de la température à 2°C et après évaluation en 2015, voir s'il est possible d'atteindre la barre des 1.5°C.
Réduction des gaz à effet de serre	
50% par rapport à l'année type de 1990 pour la deuxième période de l'engagement au Protocole de Kyoto pour 2013- 2017, en excluant les marchés du carbone et autres types de compensation. Il exige des Etats Unis son adhésion au Protocole de Kyoto (PK). Il demande que tous les pays développés réalisent des réductions similaires : les EEUU ne peuvent prétendre réduire à peine 3% face à Communauté Européenne qui se fixe comme objectif 30%. Il refuse les tentatives d'annulation du Protocole de Kyoto.	Ne fixe pas d'objectif adopté par l'ensemble des pays développés. Propose en revanche des réductions volontaires d'émissions de gaz de la part des pays développés. Il ne précise pas que ces réductions doivent se réaliser dans le cadre de la seconde phase d'engagements du Protocole de Kyoto. Selon un rapport de la Commission Européenne, les engagements volontaires stipulés jusqu'à maintenant dans le rapport de Copenhague ne représentent, dans le meilleur des cas, qu'une réduction réelle d'à peine 2% des niveaux d'émissions de l'année 1990

Dettes Climatiques	
<p>Les pays développés ont une dette climatique envers les pays en voie de développement, la Terre Mère et les générations futures.</p> <p>Cette dette climatique comprend : la restitution de l'espace atmosphérique qui a été occupé par leurs émissions de gaz à effet de serre, affectant le reste des pays ; la dette avec notre Terre Mère la Terre qui doit être honorée par un minimum de reconnaissance ainsi que par une mise en œuvre aux Nations Unies d'une Déclaration Universelle des Droits de la Mère-Terre : la dette envers les migrants climatiques contraints ; la dette d'adaptation et de développement qui comprend les frais dans lesquels les pays développés doivent intervenir pour réparer les sérieux dommages dus au changement climatique qu'ils ont provoqués.</p>	<p>Il n'y est pas fait mention de dette climatique.</p>
Financement	
<p>Pour le changement climatique, il faut allouer un budget supérieur à celui qui existe aujourd'hui et qui est alloué au budget de la défense, de la guerre et de la sécurité des pays développés. Le financement devrait correspondre à 6% du PIB des pays développés responsables des changements climatiques, et devrait provenir des fonds publics, indépendamment des mécanismes des marchés de carbone et en supplément de l'Aide Officielle au Développement actuelle.</p>	<p>« Presque 30 milliards de dollars de la part des Etats-Unis pour la période comprise entre 2010-2012 ». Cela représente 0.005% du PIB annuel des pays développés et représente 0.05% du PIB des Etats-Unis.</p> <p>Environ 50% de ce financement proviendra du marché du carbone.</p>
Partage de Technologie	
<p>Création d'un Mécanisme Multilatéral et Pluridisciplinaire qui garantisse le transfert des technologies pour le changement climatique libre des droits de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Propose un Système de Technologie, dont ne on sait s'il ne constituera pas qu'une vitrine des technologies disponibles. Il ne fait aucun cas du besoin de changements dans les régimes de droits à la propriété intellectuelle.</p>
Marchés du Carbone	
<p>Il rejette le marché du carbone pour la réduction des émissions pour la déforestation et la dégradation des forêts. Il propose la création d'un système qui, à la différence de la REDD + ou ++ respecte la souveraineté des Etats, garantisse les droits et la participation des peuples indigènes et des communautés des forêts, et qui ne se base pas sur les systèmes de marchés du carbone.</p>	<p>Il propose de stimuler les actions en relation avec la REDD sur la base des marchés du carbone.</p>
Agriculture et Alimentation	
<p>Pour affronter la crise climatique, il faut réaliser une profonde transformation vers un modèle durable de production agricole paysanne et indigène/ natif, ainsi que d'autres modèles et pratiques écologiques qui contribuent à résoudre le problème du changement climatique et qui</p>	<p>Le sujet n'est pas mentionné.</p>

assurent la Souveraineté Alimentaire.	
Réorganisation de la classification des pays	
Rejette la re-classification des pays en voie de développement en accord avec leur vulnérabilité. Respect et application de l'article 4.8 de la Convention Cadre des Nations Unies sur la Changement Climatique.	Promeut la re-classification des pays en voie de développement quant au changement climatique, en leur donnant un traitement de faveur selon leur vulnérabilité.
Migrants climatiques	
Protection et reconnaissance des droits et des besoins des migrants contraints par des raisons climatiques. Nécessité d'aborder le sujet dans les négociations.	Aucune référence n'est faite à la migration due au changement climatique.
Justice et réalisation des engagements internationaux	
Propose l'adoption de systèmes inaliénables garantissant l'accomplissement des traités internationaux et propose la constitution d'un Tribunal de Justice Climatique et Environnemental.	Ne propose aucune mesure pour remédier au non accomplissement des engagements internationaux de la part des pays développés.
Référendum Climatique	
Propose un Référendum Mondial sur le Changement Climatique pour que les peuples prennent des décisions sur ce thème d'importance vitale pour l'avenir de l'humanité et de la Terre-Mère.	Ne fait pas mention d'aucun de référendum à la population.
Peuples Autochtones	
Reconnaissance et revalorisation des racines indigènes originaires de toute l'humanité et du plein respect des Peuples Autochtones.	Ne fais pas mention du sujet
Droits de la Terre-Mère	
Propose la discussion et l'adoption de la part des Nations Unies d'un projet de Déclaration Universelle des Droits de la Terre-Mère pour rétablir l'harmonie avec l'Environnement. Dans un système interdépendant, il n'est pas possible de reconnaître des droits aux seuls êtres humains de ce système. La seule manière de défendre les droits humains consiste aussi à reconnaître les droits de la Terre Mère. Parmi des droits figurent le droit à la vie, le droit à la régénération de sa bio capacité, le droit au maintien de son intégrité, le droit à une vie propre, et beaucoup d'autres.	Aucune allusion au sujet.
Causes Structurelles	
Suggère d'analyser et de modifier les causes structurelles du changement climatique. Il affirme que ces dernières ont un rapport avec le système capitaliste qui n'est basé que sur l'obtention du profit mercantil.	Il n'est pas fait allusion au sujet traitant des causes structurelles.